

DEMANDE DE CERTIFICAT DE MARIAGE

(Pour les mariages ayant eu lieu en Ontario seulement)

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le Bureau du registraire général de l'état civil
C.P. 4600, 189 Red River Road
Thunder Bay ON P7B 6L8
Tél. : 1 800 461-2156 (extérieur de Toronto) ou 416 325-8305 (Toronto)
Télécopieur : 807 343-7459

(ESPACE RÉSERVÉ AU BUREAU DU REGISTRAIRE GÉNÉRAL)

**Écrivez lisiblement, EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE, avec un stylo à l'encre bleue ou noire.
Dans le contexte de ce formulaire, le mot « Demandeur » signifie la personne qui remplit cette demande.**

Nom du demandeur

Prénom	Nom de famille
--------	----------------

Adresse postale

Organisme/Entreprise (s'il y a lieu)				
N° de rue	Nom de rue	N° de sonnerie	N° d'appartement	Case postale
Ville ou village		Province	Pays	Code postal
 N° de téléphone ()	Poste			

1. Quels renseignements demandez-vous et combien coûtent-ils?

- Certificat de mariage (taille de fichier) NOTE : Vous devez remplir la partie 4a**
Ce document comprend les renseignements de base tels que les noms, la date et le lieu du mariage. 15 \$ chacun Quantité \$
- Copie certifiée conforme de la déclaration de mariage (copie détaillée) NOTE : Vous devez remplir la partie 4b**
Ce document comprend tous les renseignements inscrits dans la déclaration de mariage, y compris la signature. 22 \$ chacun Quantité \$
- Recherche**
Les résultats d'une recherche dans une lettre qui confirme que l'enregistrement du mariage existe ou qu'il n'existe pas d'enregistrement (voir directive n° 4). Si vous ne connaissez pas la date exacte du mariage, choisissez une année en fonction des renseignements que vous avez obtenus à cet effet et inscrivez-la dans l'espace réservé à la date. Nous ferons des recherches dans l'année entière ainsi que dans les deux années précédentes et suivantes, soit un total de cinq années. Vous pouvez demander une recherche dans d'autres années par tranche de cinq ans.
Années de la recherche : entre _____ à _____ Chaque recherche de cinq années.....15 \$ \$

Renseignements

Si vous faites parvenir votre paiement de l'extérieur du Canada, vous devez payer soit par mandat international en devises canadiennes tiré sur une chambre de compensation canadienne, soit par VISA, MasterCard ou American Express. Les demandeurs des É.-U. peuvent soumettre un mandat-poste en devises américaines. Nous n'accepterons pas des chèques postdatés et nous vous facturerons 35 \$ pour tout chèque

rejeté pour insuffisance de fonds. Les frais sont à changement sans avertissement. Si vous envoyez votre demande par la poste, vous pouvez payer par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances ou par VISA, MasterCard ou American Express. À notre comptoir public, vous pouvez aussi payer comptant ou par carte de débit. Le Bureau du registraire général de l'état civil conserve les dossiers relatifs aux mariages qui ont eu lieu en

Ontario au cours des 80 dernières années.
Pour des enregistrements antérieurs, communiquez avec les Archives publiques de l'Ontario à l'adresse suivante :
À l'attention de : Archiviste de référence des statistiques de l'état civil
77, rue Grenville
Toronto ON M7A 2R9
ou encore appelez la ligne directe des statistiques de l'état civil : **416 327-1593**

Modes de paiement

<input type="checkbox"/> Chèque ou mandat payable à l'ordre du « ministre des Finances »	 Paiement par carte de crédit : Si vous nous envoyez votre demande par télécopieur, vous devez payer par carte de crédit. Notre numéro de télécopieur est le 807 343-7459 .		
	<input type="checkbox"/> Visa	<input type="checkbox"/> MasterCard	<input type="checkbox"/> American Express
Numéro de carte		Date d'expiration (Mois/Année)	
Nom du détenteur de la carte		Signature du détenteur de la carte	

5. Pourquoi demandez-vous ces renseignements? (Cochez une seule case)

<input type="checkbox"/> Presentations de retraite	<input type="checkbox"/> Assurance	<input type="checkbox"/> Divorce
<input type="checkbox"/> Règlement de succession	<input type="checkbox"/> Immigration	<input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) _____

J'autorise le Bureau du registraire général de l'état civil à délivrer le document ou les renseignements demandés, et je permets au ministère des Services gouvernementaux de recueillir des renseignements à mon sujet et au sujet de la personne ou des personnes nommées dans le certificat de mariage auprès de toute autre source appropriée dans le but de vérifier l'exactitude des renseignements donnés sur ce formulaire et mon droit à recevoir le service demandé, et accepte la divulgation des renseignements au ministère des Services gouvernementaux. Je sais que toute fausse déclaration faite intentionnellement sur ce formulaire constitue une infraction.

 Signature du demandeur	N° de téléphone pendant la journée  ()	Poste	Date de la signature		
			Année	Mois	Jour

Directives

Directive n° 1

Aux fins de l'établissement du droit à un certificat de mariage (taille de fichier), le plus proche parent des parties au mariage comprend : leur mère respective, leur père respectif, la ou les fille(s) ou le ou les fils nés de leur mariage quand les parties au mariage sont vivantes et leur(s) frère(s) ou sœur(s) respectifs quand l'une ou l'autre partie au mariage est décédée. Le plus proche parent suivant (le plus proche parent survivant) des parties au mariage comprend : la grand-mère, le grand-père, la tante, l'oncle, le/la cousin(e), le/la cousin(e) germain(e), la nièce, le neveu, le petit-fils ou la petite-fille.

Aux fins de l'établissement du droit à une copie certifiée conforme d'une déclaration de mariage (copie détaillée) quand l'une ou l'autre partie au mariage est décédée, le plus proche parent comprend : la mère respective, le père respectif, la ou les filles ou le ou les fils nés du mariage et leurs frères et sœurs respectifs et le conjoint ou la conjointe/ partenaire vivant en union de fait. Le plus proche parent suivant (le plus proche parent survivant) des parties au mariage comprend : la grand-mère, le grand-père, la tante, l'oncle, le/la cousin(e) germain(e), la nièce, le neveu, le petit-fils ou la petite fille.

Directive n° 2

Le représentant autorisé ou la représentante autorisée comprend un fiduciaire de succession testamentaire, un exécuteur ou une exécutrice testamentaire ou un administrateur ou administratrice de la succession, une personne ayant une procuration ou une personne ayant la tutelle légale et agissant au nom de la personne décédée ou de l'ayant droit.

Directive n° 3

La preuve de l'autorisation comprend un certificat de nomination de fiduciaire de succession testamentaire, des lettres d'administration, une ordonnance en vertu de la *Loi de 2002 sur les déclarations de décès*, un testament, une preuve de procuration et une preuve de tutelle légale.

Directive n° 4

Vous pouvez demander une recherche si vous êtes la personne qui se marie dans un autre territoire de compétence afin de prouver que vous ne vous êtes pas marié(e) en Ontario (ce document s'intitule parfois une lettre de non-empêchement au mariage).

Veuillez envoyer le formulaire dûment rempli à :

Bureau du registraire général de l'état civil

C.P. 4600
189 Red River Road
Thunder Bay ON P7B 6L8
Télécopieur : 807 343-7459

Si vous demandez un service plus rapide que le service de 6 à 8 semaines, veuillez remplir une demande de certificat en ligne :
www.serviceontario.ca

Les renseignements personnels recueillis sur le présent formulaire le sont en vertu de la Loi sur les statistiques de l'état civil, L.R.O. 1990 chap. V.4 et seront utilisés pour fournir des copies certifiées, des extraits, des certificats ou des avis de recherche, pour vérifier l'exactitude des renseignements fournis ainsi que votre droit au service demandé et pour les besoins de l'application de la loi. Toute question sur cette collecte de renseignements doit être envoyée à l'adresse suivante : Registraire général adjoint, Bureau du registraire général de l'état civil, C. P. 4600, Thunder Bay ON P7B 6L8. Téléphone : 1 800 461-2156 (extérieur de Toronto) ou 416 325-8305 (Toronto) ou Télécopieur : 807 343-7459.